

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 153****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT avec la CAF POUR L'ANNEE 2019 – DISPOSITIF Accueil LOisirs Enfants (ALOE) – ALSH et POINT JEUNES**

Il est rappelé au conseil municipal notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour **favoriser l'accès des enfants et des jeunes à faibles ressources aux accueils de loisirs.**

La CAF, par courrier du 16 août 2019, nous propose, comme l'an passé, un financement complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs, destiné à **soutenir les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros.**

L'objectif consiste à faciliter l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes aux loisirs, notamment en leur permettant de bénéficier de **tarifs préférentiels** sur le prix des accueils de loisirs extrascolaires (ALSH et Point Jeunes).

Pour cette aide complémentaire, la CAF nous propose **une convention d'objectifs et de financement avec le dispositif ALOE : Accueil Loisirs Enfants pour l'année 2019, pour l'ALSH et le Point Jeunes.**

Les modalités de financement et de versement de l'aide sont indiquées à l'article 2 de la convention.

Le montant unitaire de la subvention ALOE, au titre de l'année 2019, s'élève à **0.49 €/heure, soit une aide totale de 11 069 €, se répartissant comme suit : 9 473 € pour l'ALSH et 1 596 € pour le Point Jeunes** (En 2018, le montant de la subvention s'élevait respectivement à 8 101 € et 1 827 €).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention avec la CAF pour le dispositif ALOE concernant l'ALSH et le Point Jeunes pour l'année 2019, et d'autoriser Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VU la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF pour l'année 2019 concernant le dispositif Accueil LOisirs Enfants, permettant à des familles à faibles ressources de bénéficier des loisirs de l'ALSH et du Point Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'objectifs et de financement de la CAF, pour l'ALSH et le Point Jeunes, dans le cadre du dispositif ALOE pour l'année 2019, telle que jointe à la présente ;
- charge Madame la Maire de la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

